



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mercredi 22 septembre 2021 à 17h00
à la Salle Armand-Marchand
située au 375, rue Adrien-Bélisle, Saint-Tite

Sont présents :

Mme Annie Pronovost	mairesse
Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
Mme Martine St-Amant	conseillère municipale
M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
Mme Marie-Ève Tremblay	conseillère municipale
M. Michel Champagne	directeur général
Me Julie Marchand	greffière

2021-09-242

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-243

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé de modifier l'ordre du jour de la présente séance qui apparaissait à l'avis de convocation reçu par tous les membres présents aux fins d'y ajouter le point 4.1. Tous les membres du conseil sont présents à la présente séance extraordinaire et, après vérification avec chacun des membres du conseil, la greffière déclare qu'ils consentent tous à ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter le point mentionné en préambule et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution autorisant la fermeture de la route du Rang Sud pendant l'exécution des travaux de pavage;
4. Résolution d'adjudication du contrat de location/achat d'une pelle sur roues usagée à la firme Brandt Tractor Ltd pour une durée de 60 mois, au loyer mensuel de 2 988.42 \$ taxes incluses, représentant un coût total de 179 305.20 \$ taxes incluses;
- 4.1 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Arrakis Consultants Inc., au coût de 10 500 \$ plus les taxes applicables, pour la rédaction d'une note technique permettant de répondre aux exigences de l'autorisation de prélèvement pour le puits P-1;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Adoptée à l'unanimité

2021-09-244

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA FERMETURE DE LA ROUTE DU RANG SUD PENDANT
L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE**

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à la firme Marcel Guimond et Fils Ltée pour la reconstruction de la chaussée et le remplacement de ponceaux sur le Rang Sud (résolution numéro 2021-08-190);

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier des travaux s'échelonne du 20 septembre au 1^{er} novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter l'échéancier de réalisation et d'atténuer au maximum les dépassements de coûts, il est nécessaire d'interdire l'accès au Rang Sud lors des travaux de réfection qui touche la section du parc industriel régional à la route 153;

CONSIDÉRANT QUE la configuration des lieux empêche l'entrepreneur de maintenir une voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le détour proposé passe par Hérouxville, en utilisation la route Paquin;

CONSIDÉRANT QUE la durée approximative de cette fermeture peut varier d'une à deux (2) semaines selon l'estimation fournie par l'ingénieur de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la fermeture du Rang Sud pour la durée des travaux de réfection qui touche le secteur du parc industriel régional à la route 153.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-245

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT DE LOCATION/ACHAT D'UNE PELLE SUR
ROUES USAGÉE À LA FIRME BRANDT TRACTOR LTD POUR UNE DURÉE DE 60 MOIS, AU
LOYER MENSUEL DE 2 988.42 \$ TAXES INCLUSES, REPRÉSENTANT UN COÛT TOTAL DE
179 305.20 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public pour le contrat de location/achat d'une pelle sur roues usagée (# 2021-08-06) se terminait le 3 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue :

Soumissionnaire	Prix total du contrat	Conformité de la soumission
Brandt Tractor Ltd	179 305.20 \$ taxes incluses 2 988.42 \$ / mois taxes incluses pendant 60 mois	Soumission conforme



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour la location/achat d'une pelle sur roues usagée de la firme Brandt Tractor Ltd, pour une durée de 60 mois, au loyer mensuel de 2 988.42 \$ taxes incluses, représentant un coût total de 179 305.20 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications des documents d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter;

QUE l'adjudicataire devra obtenir la radiation de l'inscription numéro 17-0812035-0004 au Registre des droits personnels et réels mobiliers et en fournir la preuve à la Ville, avant le premier versement du loyer.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-246

**RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME
ARRAKIS CONSULTANTS INC., AU COÛT DE 10 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES,
POUR LA RÉDACTION D'UNE NOTE TECHNIQUE PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX
EXIGENCES DE L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT POUR LE PUIIS P-1**

CONSIDÉRANT les exigences de l'autorisation de prélèvement pour le puits P-1 et l'engagement de la Ville de Saint-Tite à respecter ces exigences (résolution numéro 2019-05-208);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu des plaintes des citoyens de la Petite-Mékinac concernant un manque d'eau dans leurs puits privés ou une baisse notable de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces plaintes, la Ville a installé des enregistreurs automatiques de niveau d'eau dans les puits concernés afin d'y effectuer un suivi du niveau d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce suivi se poursuivra jusqu'à la recharge automnale, soit jusqu'au début de novembre;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de répondre aux exigences de l'autorisation de prélèvement pour le puits P-1 et de connaître l'impact du puits municipal sur les puits de particuliers;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Arrakis Consultants Inc., au coût de 10 500 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme Arrakis Consultants Inc., au coût de 10 500 \$ plus les taxes applicables, pour la rédaction d'une note technique permettant de répondre aux exigences de l'autorisation de prélèvement du puits P-1.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS




2021-09-247

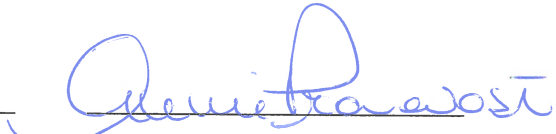
**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité


Me Julie Marchand, greffière


Annie Pronovost, mairesse